

La lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

QU'EST-CE QUE LE SAGE ?

L'eau est l'affaire de tous ! Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) de la Vire doit fixer les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Ce dernier couvre 145 communes totalisant 112 600 habitants.



ÉDITO

Diagnostic et enjeux adoptés

J'ai le plaisir de vous informer que la CLE, réunie le 4 octobre dernier, a adopté à l'unanimité le diagnostic et les enjeux liés à la gestion de l'eau sur le bassin de la Vire. Les dix prochains mois seront consacrés à l'élaboration des phases « tendance, scénarios et choix de la stratégie », avec l'appui des cabinets IDEA-ARTELIA.

Notre communication évolue, elle aussi. Les lettres « Au fil de Lô » et du SAGE seront désormais réunies dans une lettre unique, pour plus de cohérence amont/aval. Dans cette première mouture commune, le dossier est consacré aux marais de la basse Vire. À l'aval de La Meauffe, sur plus de 2500 ha, ils forment avec ceux de l'Aure, de la Taute et de la Douve une vaste zone humide d'intérêt écologique international. Milieux transformés depuis des siècles, les marais nécessitent des efforts permanents de la part des hommes pour préserver leurs richesses écologique et économique. Or, nous verrons qu'ici aussi la cohabitation entre les divers usagers ne coule pas de source. Tout l'art du SAGE est de rapprocher !

Philippe Gosselin,
président de la CLE



ACTU

Découverte de sites

► Le 5 juillet, le Sage de la Vire a organisé sa désormais traditionnelle sortie annuelle. Au programme : découverte de divers aménagements d'ouvrages. Sur l'Eure et ses affluents, tout d'abord, les ouvrages permettent de gérer le débit et d'empêcher les inondations en pleine ville de Louviers. Impossible donc de les araser. Afin de restaurer la continuité écologique du cours d'eau, la communauté de communes a réalisé de gros travaux dont la création d'un

bras de contournement de la Villette offrant un passage aux canoës de la base voisine. Plus loin, sur la Risle, un ouvrage a été totalement effacé et les berges replantées afin de redonner au lit mineur autrefois modifié pour un usage industriel, un cours plus naturel. Pour Philippe Gosselin, président de la CLE, « ces visites permettent de comprendre les choix qui ont été faits et éventuellement de s'en inspirer totalement ou partiellement ».

Parole d'acteurs

► L'association « Pour la Vire », est très concernée par les objectifs du Sage. Rencontre avec son président, Roland Rayon.

Quelles sont les vocations de l'Association pour la Vire ?

« Elle œuvre à la préservation de la Vire, à la concertation entre les acteurs qui interviennent pour l'animer et au développement d'un tourisme de proximité. La mise en place du Sage, objectif initial prioritaire de l'association, est censée répondre à toutes ces attentes. Il convient cependant de rester très attentif à ce que cette démarche ne conduise pas à couper la rivière de son environnement et de son histoire. Il s'agit plutôt de l'ouvrir à tous, de la faire vivre et d'en faire un bien commun. »

Quel avenir imaginez-vous pour la Vire ?

« La réussite du chemin de halage au-delà des espérances de départ apporte bien la preuve que la Vire

peut devenir la force vive d'un tourisme de loisir associant calme et découverte de la nature. Pour ce faire, nous proposons de valoriser quatre sites : La Chapelle-sur-Vire avec un projet d'hébergement et de parc de loisir, Condé-sur-Vire en confortant la base de canoë-kayak et le vélo-rail, Saint-Lô en poursuivant la valorisation de la plage verte et son barrage rappelant l'histoire de la Vire, enfin Les Claies de Vire, en faisant mieux connaître la richesse de son observatoire piscicole. Ces sites devraient être le support d'une appropriation par tous d'une démarche environnementale associant l'homme à la rivière. Il ne s'agit pas de recréer artificiellement un musée rivière en idéalisant un concept de nature excluant l'homme.

Il est aussi indispensable d'utiliser au mieux les ressources disponibles en investissant en amont sur l'origine des pollutions plutôt que de tout araser pour évacuer au plus vite la pollution vers la mer. »



UN PEU DE SEL

Avant l'installation des portes à flot du pont du Vey (de 1826 à 1843 d'abord, puis depuis 1962), la basse vallée de la Vire était soumise aux intrusions de la mer. Des lieux-dits *la Grève*, *le Marais Salé* ou encore *la Bougue d'Elle*, au sens des « Bouches », « l'embouchure de l'Elle », témoignent encore de ce caractère autrefois maritime.

Sensible jusqu'aux *Claies de Vire* (La Meauffe) où le flot de mars submergeait les quais, la remontée des marées n'y fut pas toujours perçue comme une contrainte négative. Les bateaux d'abord profitaient de la marée montante pour accéder aux ports des marais, notamment à celui de Saint-Fromond. Des salines dont la présence n'est attestée ici qu'à partir du XIVe siècle ont été établies d'Isigny jusqu'à Neuilly-la-Forêt où un plan de 1617 en signale 13 ! Faute d'assez de vent et de soleil, le sel était obtenu par l'ébullition d'une saumure longuement filtrée, tirée du sablon récolté aux beaux jours, après les marées de vives eaux, sur des grèves spécialement aménagées et préparées. Enfin, des moulins à marée ont également tiré parti de la dynamique estuarienne ; leurs roues n'étaient toutefois pas entraînées en direct par le flot mais par la vidange à marée descendante d'une retenue remplie par la mer. Seuls deux moulins véritablement à marée ont été jusqu'alors reconnus dans l'estuaire de la Vire : l'un dans le havre de son dernier affluent, le Rhin, drain majeur des marais de Maisy et Geffosse, l'autre, encore visible, en amont *du pont du Vey*, à *Saint-Lambert*, en contrebas du bourg de Neuilly-la-Forêt.



CONTACT
SMVV - SAGE
Stéphanie LEGENDRE
 709 promenade des Ports,
 50000 Saint-Lô
 Tél. 02 33 72 56 70
 Courriel : legendre.smvv@wanadoo.fr

Directeur de publication : Dominique Pain. **Rédaction :** Philippe Berruer / L'Acteur rural, Benoît Canu, association Pour la Vire, Philippe Gosselin. **Photos :** Philippe Berruer / L'Acteur rural, SMVV, Assemblée Nationale / Stéphanie Legendre. **Conception graphique et mise en page :** Ecom Pub. **N° ISSN :** 2112-5392.

DOSSIER

Chacun son marais !

► **Lorsqu'on évoque les marais du Cotentin et du Bessin on pense aux paysages magnifiques qu'ils offrent. Mais, cette zone naturelle particulière est avant tout un lieu d'activités multiples et la cohabitation entre les divers usagers ne coule pas de source.**

C'est bien souvent la Vire qui marque la séparation entre la partie manchoise et la partie calvadosienne des marais, mais les vraies frontières sont ailleurs. "C'était une zone de pénétration de la mer, explique Nicolas Fillol, chargé de mission Natura 2000 au Parc régional. Elle s'est comblée, petit à petit, et l'homme l'a aménagée pour l'agriculture. Cela explique la présence des digues, des fossés et autres canaux qui, finalement, coupent les marais de leur principale rivière. C'est très cloisonné." Autre frontière : celle de la qualité des terres. Du côté Douve et Taute, c'est la tourbe qui compose les sols, alors que les secteurs de la Vire et de l'Aure sont plus minéraux. "Ce sont des sols plus intéressants pour l'agriculture, car plus accessibles et plus productifs."

« La gestion des niveaux d'eau est ce qui peut générer des tensions »

Une histoire de niveaux

L'agriculture n'est pas l'unique activité des marais, même si elle représente 95% d'occupation du sol en secteur Virois ! "La chasse au gabion est une activité importante sur les marais, continue Nicolas Fillol. Viennent ensuite la pêche et les loisirs de randonnées pédestre ou équestre. Il y a aussi du canoë sur l'Elle." Reste à citer un usage plus diffus, mais tout aussi important : celui du tourisme nature. Chaque année, ce sont environ 20 000 personnes qui fréquentent la Maison du Parc. L'équilibre entre tous les usagers est parfois difficile à trouver... "La gestion des niveaux d'eau est toujours ce qui peut générer des

tensions car les divers usages n'ont pas besoin de la même hauteur d'eau au même moment." Pour permettre la mise à l'herbe des animaux, les niveaux d'eau doivent baisser assez rapidement au printemps. Un niveau suffisant doit ensuite être maintenu dans les limes pour garantir la pousse de l'herbe. Les chasseurs et les pratiquants de canoë-kayak ont besoin d'eau en été pour remplir les mares de gabion et circuler en canoë.

L'entretien des digues

Réinstallées en 1955, après 112 ans d'absence, les portes-à-flot, qui ferment les arches du pont du Vey à chaque marée haute, contiennent le « flot » des eaux salées et l'empêchent de remonter dans la Vire. Premier ouvrage à la mer, ses impacts sur la continuité écologique et la production conchylicole sont à l'étude.

Pour Gérard Voidye, agriculteur et président de l'Union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire, les portes à flots sont un outil indispensable au maintien de l'agriculture. Mais avant de se poser la question de l'avenir de cet ouvrage, il demande à ce qu'on s'inquiète de l'état des digues. "Quand j'étais enfant, il n'y avait pas les portes et la mer remontait loin. Les digues supportaient les marées d'équinoxe parce que les agriculteurs les entretenaient. Lorsqu'une brèche apparaissait, il fallait se dépêcher de réparer entre deux marées. Mais sur les bords de Vire, l'apport de sel stérilisait les terres. Rien ne poussait !" Depuis les années soixante, les portes à flots empêchent ou régulent l'impact des marées. "Les gens ont donc cessé d'entretenir les digues. Elles sont érodées et trop fragiles pour supporter la force d'une marée dans leur état actuel."

